

tachant à cette commémoration, a été la visite de Leurs Altesses Royales le Prince de Galles et le Prince George et celle du premier ministre de la Grande-Bretagne. L'accueil bienveillant fait dans tout le pays aux représentants de la famille royale et à celui du parlement de la mère-patrie a démontré la puissance des liens qui unissent en une même allégeance les membres de la communauté des nations britanniques.

La Société des Nations, en élisant le Dominion membre non permanent de son conseil, a reconnu d'une façon positive le Statut du Canada.

Tel que projeté par la conférence impériale de 1926, des mesures ont été prises le premier juillet afin de permettre au gouvernement de Sa Majesté au Canada de communiquer sans intermédiaire avec les autres gouvernements de Sa Majesté dans l'Empire Britannique. Mes ministres et le Secrétaire d'Etat aux Affaires des Dominions, qui visite actuellement le Canada sont à discuter les conclusions de cette conférence dont le but est d'établir un mode de consultation plus efficace, par contact personnel, au moyen de la nomination et de l'envoi au Canada d'un représentant du Gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne. D'après certains arrangements conclus entre la France et le Canada, et entre le Canada et le Japon, ces pays ont l'intention de se faire représenter réciproquement par des ministres plénipotentiaires.

A la suite de la déclaration faite au parlement lors de la dernière session, une conférence a été convoquée à Ottawa en novembre entre le gouvernement du Dominion et ceux des provinces canadiennes. Mes ministres sont d'avis qu'elle a été d'une très haute importance parce qu'elle a facilité l'échange libre et sans réserve des vues des gouvernements sur les problèmes d'intérêt mutuel. Vous aurez durant la présente session à étudier quelques-unes des affaires qui ont été alors discutées.

L'un des résultats de cette conférence fédérale-provinciale est que mes conseillers ont résolu, en attendant la révision finale des arrangements financiers proposés par le rapport Duncan, de recommander que l'on continue les octrois accordés durant la dernière session aux provinces maritimes.

Inspirés par les débats de la conférence, mes ministres continuent leurs négociations avec les provinces des Prairies, en vue de réintégrer celles-ci dans la possession de leurs ressources naturelles et ils s'occupent de rendre à la Colombie-Britannique les terres de la région des chemins de fer et celles de la rivière à la Paix. Le ministère s'occupe aussi du problème ferroviaire des diverses provinces, tel que posé à cette conférence.

Les travaux de réfection de la partie construite du chemin de fer de la Baie d'Hudson sont terminés. Après un examen très sérieux, après mûre délibération, d'après les meilleurs conseils que l'on ait pu obtenir, le port de Churchill a été choisi comme terminus océanique de ce chemin de fer. Un contrat a été donné pour le nivellement de la voie et la construction des ponts jusqu'à Churchill, et les travaux nécessaires pour l'établissement d'un port sont bien avancés.

Il y a eu une augmentation marquée dans le nombre des immigrants britanniques et de ceux de l'Europe continentale appartenant à des classes désirables. Des mesures ont été prises en vue d'une coopération plus étroite avec les

[M. l'Orateur.]

gouvernements des provinces quant à la colonisation, à l'allocation des terrains et au travail d'inspection. Plusieurs centres provinciaux ont déjà été organisés pour recevoir et placer dans l'agriculture les jeunes gens venus de la Grande-Bretagne, et un plan effectif d'établissement a été mis en vigueur pour les colons de cette catégorie. L'ouverture de nouveaux territoires par la construction des chemins de fer se poursuit rapidement et fournit à la colonisation des perspectives nouvelles.

Des commissions ont été instituées afin d'administrer les ports de Saint-Jean et de Halifax. On espère que cela facilitera et stimulera le commerce de l'Atlantique. Le trafic des autres ports canadiens a augmenté durant la saison qui vient de finir. Dans l'expédition des grains, Montréal a atteint une situation prépondérante parmi les ports océaniques du monde entier.

La navigation aérienne a fait beaucoup de progrès dans le Dominion. Un organisme a été constitué afin de placer l'administration de l'aviation civile sur une base différente de celle du service militaire. En vue de contribuer au développement des lignes océaniques, un emplacement a été acquis pour établir une base d'opération aérienne près de Montréal. Une tour sera érigée et l'on pourvoiera à l'installation d'un terminus public d'aéroplanes.

Quant au ministère des Postes, l'année a été marquée par l'inauguration d'un service aérien entre Rimouski et Montréal.

L'organisation du ministère du Revenu national s'est accomplie avec un progrès satisfaisant. Le rapport final de la commission royale des douanes et de l'accise vous sera immédiatement présenté et l'on introduira la législation qu'il recommande.

On vous demandera de réunir les départements de la Santé et du Rétablissement des Soldats en un seul ministère sous le nom de ministère de l'Hygiène Nationale et du Bien-être des Anciens Combattants.

Une proclamation a été publiée autorisant l'entrée en vigueur des Statuts Révisés du Canada le premier jour de février. Les volumes de la nouvelle revision pourront être distribués durant la session.

Les autres affaires importantes auxquelles vous devrez accorder votre attention seront des mesures tendant à améliorer les relations commerciales entre le Canada et certains pays étrangers et procurant une aide efficace au travail des recherches industrielles et scientifiques.

Membres de la Chambre des communes,

Les comptes publics de la dernière année financière et le budget de l'année prochaine seront présentés bientôt.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes.

En vous invitant de nouveau à porter une attention suivie aux questions importantes que vous serez appelés à examiner, je prie la divine Providence de vous guider et de bénir vos délibérations.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre) propose :

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération vendredi prochain, et que ledit ordre ait priorité sur toutes les autres mesures, sauf la présentation des bills, jusqu'à la conclusion du débat.